



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique des transports

Question écrite n° 48333

Texte de la question

M. Didier Mathus attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la multiplication des plates-formes multimodales de manière anarchique sur notre territoire, et notamment dans la région Bourgogne, et sur les modalités de financement de ces plates-formes. Il a été question lors des débats parlementaires sur la loi d'aménagement du territoire de la nécessité d'élaborer, en parallèle du schéma national d'aménagement du territoire, un schéma directeur des plates-formes multimodales. Or, rien ne permet de penser qu'un tel schéma est en cours d'élaboration. C'est pourquoi, il lui demande s'il entend intervenir au sein du Gouvernement pour que ce schéma voie le jour dans les plus brefs délais. Par ailleurs, la prolifération de ces plates-formes pose la question du financement des études de faisabilité et des réalisations qui, si elles semblent profiter à la Compagnie nationale du Rhone en Bourgogne, se font sans justification de résultats ni fondement économique réel. La Cour des comptes s'est d'ailleurs interrogée plusieurs fois sur les agissements de la CNR concernant les justifications d'entrepôts, l'absence de provisions relatives à des frais d'études susceptibles de devenir caduques, faute de travaux engagés, les participations prises par des dirigeants de la CNR dans certaines filiales ou encore le bien-fondé des évaluations de trafic pour la liaison Rhin-Rhone. Il lui demande donc ce qu'il entend faire, face à de telles anomalies.

Données clés

Auteur : [M. Mathus Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48333

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 février 1997, page 762